



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarrail

COMMISSION SENIORS FÉMININES

RÉUNION TELEGRAM DU 02/07/2025

Président : Mr Loic Gieules

Membres : David Ménard , Naton Mathieu, Renou Laurent, Muelas Fabienne

Participation des équipes

Les clubs sont tenus d'inscrire leurs équipes dans les différentes offres de pratiques selon les délais administratifs fixés par la commission.

A noter que l'inscription en championnat prévôt automatiquement à la participation de votre équipe en coupe. L'inscription sera faite de façon automatique une fois votre inscription effective en championnat pour le bon déroulement de la coupe et avec son nouveau format toutes les équipes doivent y participer sous peines de le rendre non fonctionnel et non attractif

Déroulement des inscriptions :

Les dates d'engagements sont fixées par la commission féminine chaque fin de saison pour la saison suivante. Pour la saison 2025-2026, **la date limite est fixée au 20 août 2025 : Les clubs pourront s'inscrire sur footclubs.**

Les clubs sont tenus d'inscrire leurs équipes dans les différentes catégories selon les délais administratifs fixés. Les équipes déclarant forfait général seront automatiquement rétrogradées à l'échelon inférieur lors de leur reprise

Promotions et relégations

Pour la saison 2025/2026 et tant que la division 1 sera à 10 clubs :

- l'équipe finissant dixième du championnat régulier sera rétrogradée en d2 ,
- l'équipe finissant première de d2 sera promu en d1 ,
- un match de barrage accession /maintien sera instauré entre l'équipe finissant neuvième de la d1 et l'équipes finissant deuxième de d2 . Ce match se jouera si la possibilité le permet sur des journées Play off seniors masculins ; à défaut l'équipe dite la plus petite (soit celle évoluant en d2) recevra le club de d1.



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@aude.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarrail

Si le nombre d'équipes évolue le système restera dans les mêmes conditions :

- le dernier de d1 est rétrogradé
- l'avant dernier joue un match de barrage face au deuxième de la d2 si la possibilité le permet sur le terrain des Play off seniors masculin ; à défaut l'équipe dite la plus petite soit celle évoluant en d2 recevra le club de d1.

CHAMPIONNAT FOOTBALL A 8

Les clubs engageant des équipes en Foot à 8.

Déroulement des compétitions / deux championnats une d1 et une d2 en phase aller / retour.

A l'issue du championnat les deux équipes terminant premières de chaque division sont déclarées vainqueures.

La d1 composée de 10 clubs poule unique

La d2 poules unique de l'ensemble des autres équipes : le championnat d2 ne pourra comporter plus de 12 clubs.

Si le championnat de d2 venait à comporter plus de douze clubs, la commission se réserve le droit d'augmenter le nombre de clubs en d1 pour apporter un certain équilibre dans la mesure de douze clubs maximums.

Le Président de la commission

Mr Loïc Gieules